



Cour du Québec
Chambre de la jeunesse

**DEMANDE CONJOINTE DE CONCILIATION JUDICIAIRE EN
MATIÈRE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE**

District de :

N° de dossier :

Avocat.e DPJ :

Avocat.e de la mère :

Avocat.e du père :

Avocat.e de l'enfant :

Nous présentons une demande conjointe de conciliation judiciaire en matière de protection de la jeunesse afin de trouver une solution à notre litige par la conclusion d'une entente qui sera soumise à la Cour.

Nous nous engageons à participer à l'élaboration d'un résumé sommaire sur les faits et les questions en litige qui sera déposé auprès du juge coordonnateur ou de tout autre juge qu'il désigne au plus tard dix jours avant la tenue de la séance de conciliation judiciaire. Si certains procès-verbaux et/ou certaines pièces nous semblent utiles au règlement du présent litige en raison de leur pertinence, nous comprenons qu'il est de notre responsabilité de les soumettre.

Nous nous engageons à demeurer disponibles pendant toute la durée de la conciliation judiciaire, nous nous engageons également à respecter le caractère confidentiel de tous les échanges qui auront lieu durant la séance, c'est-à-dire les conférences téléphoniques, les vidéoconférences, les séances plénières et les rencontres individuelles, ainsi que le caractère confidentiel des documents déposés au cours de cette conférence.

À :

Le :

Me
Avocat.e de la DPJ

Me
Avocat.e de la mère

Signature du procureur

Signature du procureur

Nom_____

Nom_____

Étude_____

Étude_____

Adresse_____

Adresse_____

Téléphone_____

Téléphone_____

Courriel _____

Courriel _____

Télécopieur_____

Télécopieur_____

Me
Avocat.e du père

Signature du procureur

Nom _____

Étude _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Télécopieur _____

Me
Avocat.e de l'enfant

Signature du procureur

Nom _____

Étude _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Télécopieur _____